



Ouverture du CPADD au personnel civil.

Le CPADD, centre de formation au déminage humanitaire de l'Afrique de l'Ouest, est un organisme, à but non lucratif, créé en 2001 par le Bénin en partenariat avec la France suite à la conférence de Bamako.

Il a pour objectif de donner une capacité africaine de lutte antimines au pays touchés par le problème des mines terrestres et restes explosifs de guerre au travers de trois axes d'effort: conseil, assistance et formation.

L'action du CPADD s'inscrivant dans le cadre de l'article 6 de la convention d'Ottawa son domaine de compétence s'appuie sur trois des cinq piliers de la lutte antimines:

- Prévention au danger des mines;
- Elimination des mines terrestre et restes explosifs de guerre;
- Destruction des stocks.

Formations :

Le CPADD propose 9 types de formations répondant aux besoins des programmes de déminage humanitaire et des opérations de maintien de la paix engagés sur le territoire africain. Le détail des formations ainsi que les conditions de vie au CPADD sont consultable sur le site : <http://www.cpadd.org>

Ces formations sont ouvertes aux hommes et femmes détenteurs d'une expérience opérationnelle probante dans le domaine de la LAM ainsi qu'aux cadres d'organisations internationales, de centres nationaux de lutte antimines, d'ONG, voire d'organisations de déminage œuvrant sur le continent africain.

Les stagiaires admis en formation sont intégrés aux promotions d'officiers et de sous-officiers africains spécialisés dans le domaine du déminage post-conflictuel et humanitaire.

Déroulement de la formation :

Selon les besoins opérationnels ou besoins de formations spécifiques (exemple EOD 3) le CPADD est en mesure de réaliser sur demande des stages à la carte et réservés aux organismes demandeurs.

Dans le cadre de l'assistance et après accords préalables, il est aussi en mesure de détacher des instructeurs dans les pays nécessitant une aide.

Cout de la formation :

Les frais de stage sont établis sur la base d'un coût journalier de 32 800 francs CFA par stagiaire, soit 50 euros. Ce montant couvre la formation proprement dite, les documents de travail, l'amortissement des matériels d'instruction, le défraiement des intervenants extérieurs ainsi que les frais d'hébergement et d'alimentation.

Les frais de transport aérien allé et retour du pays d'origine au Bénin, ainsi que le perdiem du stagiaire demeurent à la charge de l'organisme bénéficiaire de la formation.

Le règlement des frais de participation doit être effectué, par les organismes bénéficiaires des formations, avant le premier jour de stage. Ces fonds doivent être virés sur un compte courant dont les coordonnées sont les suivantes :

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB	Domiciliation
B0061	01002	07252030004	89	BANK OF AFRICA BENIN
IBAN : BJ96 B006 1010 0207 2520 3000 489				

En référence aux éléments ci-dessus, le coût affiché des formations jusqu'au 31 décembre 2008 est le suivant :

- Stage de formateur aux techniques de base de déminage et de dépollution (au profit des pays francophones ou anglophones) 3 650 euros
- Stage d'inspecteur d'assurance et de contrôle qualité 2 950 euros
- Stage EOD de niveau 2 2 250 euros
- Stage EOD de niveau 3 2 950 euros
- Stage d'officier EM 2D (officier opérations) 1 500 euros

Pour les formations à l'extérieur du centre une étude particulière de chaque demande devra être réalisée.

Le CPADD est un acteur actif dans le déminage humanitaire en Afrique francophone et prochainement sur l'ensemble du continent africain. Ayant pour vocation à s'ouvrir à tous les acteurs de la lutte antimines, le centre est prêt à accueillir de nouveaux partenaires et à s'adapter à leurs besoins spécifiques en formation.

Nous contacter:

Adresse : BP 22 OUIDAH / BENIN
DCM 01 BP 966 COTONOU / BENIN
Tel : 00 229 21 34 15 57 - 00 229 21 34 17 36
Cel : 00 229 90 08 45 15
Site web : www.cpadd.org
Adresse E-mail : info@cpadd.org